



## COMPARAISON : TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES

- Saviez-vous que **vos** **coût par jour** dans notre garderie **non subventionnée** ou celle **subventionnée** est presque identique ?
- La **différence** ? C'est le **mode d'aide financière** gouvernementale provinciale et fédérale à laquelle vous avez droit.

<b>COMPARONS</b>	
<p>NOTRE GARDERIE <b>SUBVENTIONNÉE</b> Mademoiselle Sourire 1</p>	<p>NOTRE GARDERIE <b>NON SUBVENTIONNÉE</b> Mademoiselle Sourire 2</p>
<p><b>Votre contribution quotidienne</b> : 7.75 \$/jour (8,05\$/jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)</p> <p style="text-align: center;"><b>PLUS</b></p> <p><b>Votre contribution additionnelle annuelle</b> payable à Revenu Québec, et basée sur votre revenu familial.</p>	<p><b>Votre coût</b> : 39,50 \$</p> <p style="text-align: center;"><b>MOINS</b></p> <p>Vos crédits d'impôt pour frais de garde <b>à recevoir</b> du provincial,</p> <p style="text-align: center;"><b>MOINS</b></p> <p>Les diverses <b>aides financières</b> fédérales.</p>
<b>EXPLIQUONS-NOUS</b>	
<p>Pour payer vos frais de garde vous avez <b>deux contributions parentales</b> : Une à payer directement à la garderie et l'autre au gouvernement :</p> <p><b>1. UNE PREMIÈRE CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE :</b> Une contribution payable à la garderie et pareille pour tous est de 7,75 \$ par jour.</p>	<p>Pour payer vos frais de garde de 39,50 \$ par jour, vous avez droit à <b>de l'aide provinciale et fédérale pour diminuer considérablement votre contribution parentale</b> et constater que <b>c'est quasi équivalent au coût, d'une garderie subventionnée.</b></p> <p><b><u>Voici les deux diminutions du coût de vos frais de garde auxquelles vous avez droit :</u></b></p> <p><b>1. UNE PREMIÈRE DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE GARDE :</b> Une <b>aide provinciale, sous forme de crédits d'impôt</b>, pour vous aider à payer la garderie, vous est accordée basée sur votre déclaration annuelle du revenu familial et vous avez <b>deux choix pour réclamer vos crédits d'impôt :</b></p>

**EN PLUS**

**2. UNE DEUXIÈME CONTRIBUTION MONÉTAIRE PARENTALE :**

Une contribution additionnelle variable **que vous devez prévoir payer à Revenu Québec** lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus :

- **Cette deuxième contribution est basée sur votre revenu familial.**

***COMMENT DEMANDER À VOTRE EMPLOYEUR D'AUGMENTER VOS RETENUES D'IMPÔT, À LA SOURCE, SUR VOTRE PAIE ET COMMENT ÉVALUER LA PROVISION NÉCESSAIRE PAR PAIE ?***

A. *Pour éviter d'avoir trop à payer au gouvernement en fin d'année, si vous le désirez, vous pouvez demander à votre employeur **d'augmenter vos retenues d'impôt** à la source sur votre paie. Pour ce faire, vous devez remplir et remettre à votre employeur l'un ou l'autre des formulaires suivants que vous pouvez télécharger à partir du site de Revenu Québec :*

- *Demande de retenue supplémentaire d'impôt (TP-1017);*

- Lors de la production de votre déclaration annuelle de revenus ;

**OU**

- En demandant au gouvernement du Québec de vous verser périodiquement des **paiements sous formes d'avances monétaires, en cours d'année.**

**EN PLUS**

**2. UNE DEUXIÈME DIMINUTION DU COÛT DE VOS FRAIS DE GARDE :**

**Une aide fédérale** vous est aussi accordée sous diverses formes de déductions et vous avez deux choix pour réclamer ces déductions fédérales :

- Lors de la production de votre déclaration de revenus ;

**OU**

- En demandant **une réduction des retenues à la source**, à chaque paie.

***COMMENT FAIRE LA DEMANDE DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CELLE DE LA RÉDUCTION DES RETENUES A LA SOURCE ?***

A. **Pour faire la demande des crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants. :**

- *Soit, vous remplissez l'annexe C de votre déclaration de revenus ;*

**OU**

- *Soit, vous utilisez le service en ligne [Demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.](#)*

- Déclaration pour la retenue d'impôt (TP 1015.3)
- <http://www.revenuquebec.ca/fr/sepj/formulaires/tp/tp-1017.aspx>

B. Pour évaluer la **provision (retenue additionnelle) nécessaire par paie** pour couvrir votre contribution additionnelle pour services de garde en garderie subventionnée, utilisez le lien suivant :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/garde-ras-fr.asp>

Références Internet :

[http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credit\\_enfant/demande.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credit_enfant/demande.aspx)

B. **Pour faire la demande de réduction des retenues d'impôt à la source**, vous devez compléter le formulaire TD1 du gouvernement fédéral **pour l'année en cours** et le remettre à votre employeur :

Références Internet :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/td1-declarations-credits-impot-personnels.html>

Consultez nos références Internet indiquées ci-dessous, dont un **calculateur**, qui vous permettront **d'établir facilement les sommes auxquelles vous avez droit**.

**POUR COMPARER VOTRE COÛT PAR JOUR EN GARDERIE SUBVENTIONNÉE AVEC LE COÛT EN GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE**

- Exemples de votre coût de garde quotidien, consultez : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-programme-services-garde/nouvelle-tarifcation/Pages/cout-garde-quotidien.aspx>
- Pour Calculer maintenant votre coût net quotidien de vos frais de garde : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde-net-fr.asp>
- Sur le site Web de <http://www.mllesourire.com/tarifs> Voir « Questions et Réponses »

**SOUVENEZ-VOUS QUE NOTRE PERSONNEL EST LÀ POUR VOUS ASSISTER : (418) 681-0641 - [info@mllesourire.com](mailto:info@mllesourire.com) – [www.mllesourire.com](http://www.mllesourire.com)**

**AU CENTRE ÉDUCATIF MADEMOISELLE SOURIRE**

**VOUS TROUVEREZ DEUX GARDERIES ÉDUCATIVES AUX PETITS SOINS SOUS UN MÊME TOIT**